

CENTRE-VAL DE LOIRE



Cahier des charges organisateur

Circuit régional Amateur

HUNTER



1. Candidatures

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email – centre-val-de-loire@ffe.com

2. Qualité et infrastructures des sols :

- Piste d'une superficie de 3 600m² minimum.
- Terrain de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien du paddock durant toutes les épreuves.

Si le paddock est trop petit, une piste d'échauffement sur le plat doit être mise à disposition.

- Écuries offrant conditions de sécurité et de confort : alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.
- Toilettes sur le site obligatoires, douches pour cavaliers et accompagnateurs souhaitées.
- Restauration avec repas chaud.
- 50 places assises minimum le long du terrain.

Merci de nous indiquer les dimensions des paddocks et des pistes de concours et la nature des sols lors de votre candidature.

4. Chefs de piste :

Inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

5. Programme du concours :

À concevoir par l'organisateur du concours et à valider par le Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire.

6. Epreuve obligatoire à programmer :

- Amateur 1
- Amateur 2
- Amateur 3

Type d'épreuve : Mixte ou Grand Prix à définir en concertation avec le CRE CVL.

7. Partenaires du circuit régional :

Les partenaires du Grand Régional Centre devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes du circuit régional, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

8. Salleries :

Les selleries partenaires du circuit pourront exposer gratuitement sur les étapes du circuit.

CENTRE-VAL DE LOIRE



Règlement participants

Circuit Régional Amateur

HUNTER



Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en Région Centre.

Il se dispute sur des concours amateurs en individuel.

Simple, facile à médiatiser, il permet au Comité régional d'Équitation Centre Val de Loire (CRECVL) de mettre en avant et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

1. Le circuit régional se court sur des concours régionaux. Une étape finale aura lieu en fin de saison.
2. Les épreuves du circuit régional se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CRECVL. Le présent règlement ne se substitue pas au règlement général FFE.
3. Le circuit régional se déroule sur des épreuves :

- Amateur 3 Grand Prix

- Amateur 2 Grand Prix

- Amateur 1 Grand Prix

1. A chaque étape, des points sont attribués à tous les cavaliers qui terminent une épreuve support du circuit régional, suivant le tableau de répartition des points.
2. Suivant l'article 4.1 du règlement des compétitions FFE, dispositions générales, conditions de participation : la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements, ou par adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence, ainsi un cavalier licencié hors région mais ayant sa domiciliation en Région Centre et voulant participer au circuit régional peut concourir sur ce

circuit en s'inscrivant par courrier auprès du Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire.

Classements du circuit régional

Les classements « Individuels » Amateur 1 GP, Amateur 2 GP et Amateur 3 GP

- a. Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.
 - b. Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
 - c. A chaque étape du circuit régional, des points seront attribués selon le tableau de répartition des points.
 - d. Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé au moins la moitié des étapes du circuit régional.
 - e. Un classement est calculé à partir de chaque niveau d'épreuve.
 - f. Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve, seul le meilleur résultat en termes de points sera pris en compte pour le classement.
 - g. Le classement de l'épreuve sera le classement qui fera foi pour les points au classement individuel.
2. Des récompenses seront attribuées à l'issue de l'étape finale.
 3. L'engagement d'un cavalier sur une épreuve du circuit régional implique l'acceptation du présent règlement.
 4. Le Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet www.chevalocentre.fr

ATTRIBUTION DES POINTS :

De la 1ère à la 8ème place	
1er	20
2ème	18
3ème	16
4ème	14
5ème	12
6ème	10
7ème	8
8ème	6

ATTRIBUTION DES POINTS AU-DELÀ DE LA 8ème PLACE :

1er Quart	2ème Quart	3ème Quart	4ème Quart
2	1	1	1